



Plus de 171 000 contrats saisonniers, les 3/4 générés par le tourisme et l'agriculture

Entre novembre 2012 et octobre 2013, 146 100 salariés ont signé 171 200 contrats de saisonniers en Nouvelle-Aquitaine. En équivalent temps plein (ETP), l'emploi saisonnier représente 1,2 % de l'emploi salarié de la région. Il se concentre essentiellement sur la période estivale, notamment dans les activités liées au tourisme (hébergement-restauration, commerce) et l'agriculture. Cependant, au printemps ou à l'automne, certaines zones d'emploi font appel aux saisonniers dans des secteurs spécifiques tels que la culture du melon à Thouars-Loudun, la vigne à Pauillac... Les saisonniers sont plutôt jeunes, occupent des postes peu qualifiés et sont moins rémunérés que les non-saisonniers. Les jeunes étudiants exerçant un « job d'été » et les saisonniers « salariés modestes » constituent les profils les plus présents.

Laure Genebes, Christian Tchiveindhais, Insee

Régulièrement, à certaines périodes de l'année, les entreprises ont besoin de main-d'œuvre supplémentaire pour faire face à un surcroît d'activité ou à un remplacement de salariés. Pour y répondre, les entreprises situées en Nouvelle-Aquitaine ont eu recours à 171 200 contrats saisonniers à durée déterminée (CDD) hors intérim entre début novembre 2012 et fin octobre 2013. Ces contrats ont été signés par 146 100 salariés saisonniers (*méthodologie*). Le cumul des heures déclarées associées à ces contrats représente près de 17 000 emplois en équivalent temps plein (ETP), soit 1,2 % de l'emploi salarié régional sur la période.

Un tiers des contrats signés dans l'hébergement-restauration

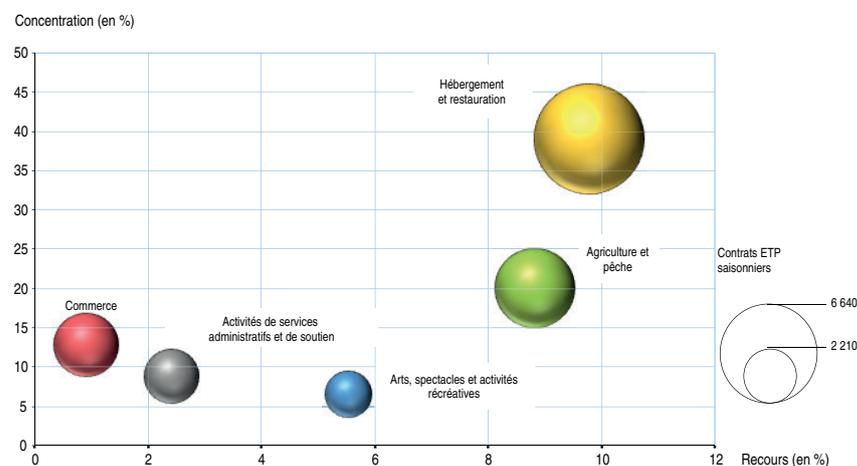
En Nouvelle-Aquitaine, le secteur de l'hébergement-restauration est le premier pourvoyeur d'emplois saisonniers (*figure 1*). Il regroupe 33 % des contrats signés entre début novembre 2012 et fin octobre 2013 et 40 % des

ETP. Parmi eux, 53 % concernent la restauration et 47 % l'hébergement. Le deuxième secteur d'emploi saisonnier est celui de l'agriculture-pêche.

Il regroupe 22 % des contrats saisonniers, soit 20 % de l'emploi saisonnier ETP. Dans ces deux secteurs, l'emploi saisonnier constitue un levier d'ajustement

1 L'hébergement-restauration, secteur le plus employeur de saisonniers

Concentration et recours à l'emploi saisonnier dans les principaux secteurs d'activité



Note : les principaux secteurs d'activité regroupent ici au moins 1 000 contrats saisonniers en ETP.
Lecture : Le secteur « Agriculture et pêche » emploie en tout 3 400 ETP. Il concentre 20 % des contrats saisonniers en ETP. Et près de 9 % de ces contrats en ETP sont saisonniers dans ce secteur.
Source : Insee, DADS 2012 et 2013

particulièrement important. Ainsi dans l'hébergement-restauration, 10 % des emplois en ETP sont saisonniers. Au plus fort des différentes saisons, les entreprises de ce secteur recrutent essentiellement des serveurs ou commis de restaurant (41 %), des aides de cuisine ou employés polyvalents de la restauration (18 %) et des employés polyvalents de l'hôtellerie (13 %). Dans l'agriculture-pêche, 9 % des emplois en ETP sont saisonniers. Par nature, ce secteur dépend des différents cycles de production et fait donc appel ponctuellement à de la main-d'œuvre supplémentaire. L'emploi de travailleurs saisonniers ne se limite pas aux activités touristiques ou agricoles. D'autres secteurs comme le commerce (13 % des contrats saisonniers en ETP), les activités liées au nettoyage courant des bâtiments, au nettoyage industriel ou à la sécurité privée (9 %) et les arts-spectacles et activités récréatives y ont également recours. Dans une moindre mesure, les industries manufacturières sont aussi concernées.

Une saisonnalité essentiellement estivale mais présente à d'autres périodes de l'année

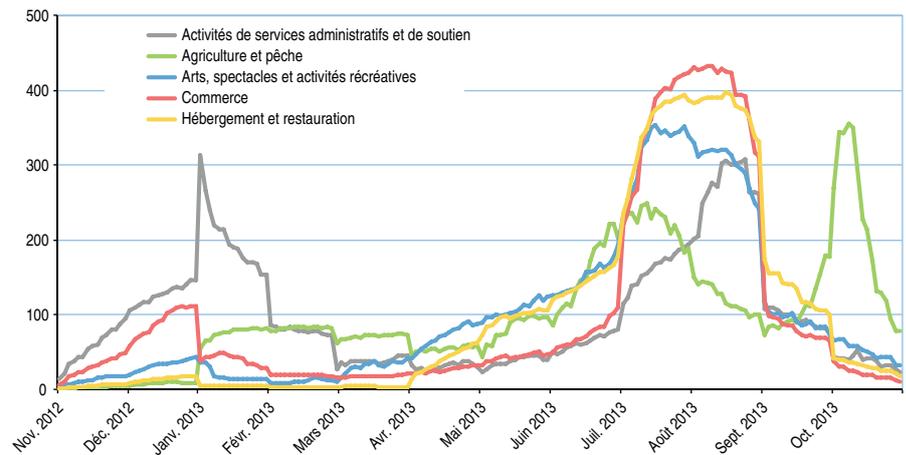
L'activité saisonnière portée essentiellement par le tourisme est concentrée en juillet-août : 52 % des contrats saisonniers courent sur ces 2 mois en Nouvelle-Aquitaine. Cependant certains secteurs y ont recours à d'autres périodes (figure 2). Une même personne pourrait ainsi enchaîner plusieurs contrats saisonniers tout au long de l'année. À l'approche de la fin d'année, les entreprises des activités de services administratifs et de soutien embauchent des salariés saisonniers. Leurs besoins sont alors multipliés par trois : 2 800 contrats contre 900 en moyenne sur un an. Les emplois proposés concernent en grande majorité des métiers d'agents d'entretien et, dans une moindre mesure, d'agents civils de sécurité. Les hypermarchés et supermarchés recrutent aussi de la main-d'œuvre saisonnière pour faire face à un accroissement d'activité lié aux fêtes de fin d'année.

Les premiers mois de l'année constituent ensuite une période creuse pour les travailleurs saisonniers à l'exception de besoins ponctuels liés aux soldes d'hiver et à des travaux dans les vignes (comme la taille, le bois à tirer...). Dès la fin du printemps, des besoins plus importants apparaissent pour réaliser les multiples travaux sur la vigne comme le palissage, l'épamprage ou le rognage. À partir de début juin, le choix des activités est bien plus vaste. Les recrutements dans les secteurs agricoles s'intensifient. Un premier pic est alors atteint mi-juillet (7 300 contrats ; 2,5 fois plus que la moyenne journalière de contrats saisonniers sur l'année). Il s'agit de répondre aux besoins liés aux récoltes

2 Des pics de recrutement en été et en automne

Variation journalière du nombre de contrats salariés saisonniers des 5 secteurs les plus employeurs en Nouvelle-Aquitaine entre novembre 2012 et octobre 2013

Indice (base 100 : moyenne journalière de contrats saisonniers entre novembre 2012 et octobre 2013 par secteur)



Lecture : Dans le commerce, le nombre maximum de contrats saisonniers est atteint en août. Ce nombre est 4,3 fois supérieur à la moyenne journalière du nombre de contrats saisonniers du secteur.
Source : Insee, DADS 2012 et 2013

de fruits et légumes d'été. Parallèlement, le commerce, l'hébergement-restauration, les arts, spectacles et activités récréatives ont aussi massivement recours aux saisonniers à cette période. Ces recrutements permettent de faire face au surcroît d'activité touristique pendant les vacances estivales : accueil de la clientèle, organisation de manifestations culturelles, etc. Les activités de services administratifs et de soutien intensifient aussi le recrutement de saisonniers pour assurer la continuité du service. Un pic est atteint à la mi-août, identique à celui de la fin d'année. Par la suite, en automne, un dernier pic d'activité apparaît au moment des vendanges et de la récolte de fruits (11 200 contrats, soit 3,4 fois plus que la moyenne).

Les stations balnéaires et les grandes villes fortes pourvoyeuses d'emplois saisonniers

Les saisonniers exercent leurs missions surtout sur les communes du littoral (figure 3). L'offre en matière de tourisme littoral est particulièrement importante en Nouvelle-Aquitaine. De nombreuses stations balnéaires comme celles de La Rochelle, La Palmyre (commune des Mathes), Royan, Lacanau, Arcachon, La-Teste-de-Buch, Biscarrosse ou Biarritz très prisées par les touristes en été, recrutent ces saisonniers en grand nombre.

Les grandes villes de la région comme Bordeaux, Poitiers et Limoges, proposent également de nombreux contrats. Enfin, même si le volume d'emploi est moindre, les villes de Laruns et Eaux-Bonnes ont également recours aux saisonniers au meilleur de la saison hivernale pour l'accueil dans les stations de ski d'Artouste et de Gourette.

Les six zones d'emploi de Bordeaux, Dax, La Rochelle, La Teste-de-Buch, Bayonne et

Royan, concentrent à elles seules la moitié de l'emploi saisonnier en ETP. Mais, les particularités et les spécificités économiques des zones d'emploi influent sur la nature et l'importance de ce type d'emplois.

Dans la zone de Pauillac par exemple, l'emploi saisonnier représente 6,5 % de l'emploi salarié en ETP (contre 1,2 % au niveau régional). Si sa façade littorale attire des touristes, elle est aussi spécialisée dans la viticulture (vins de l'appellation Médoc). Dans 15 zones d'emploi sur les 33 que compte la Nouvelle-Aquitaine, la part de l'emploi saisonnier est supérieure ou égale à la moyenne régionale.

À Sarlat-la-Canéda, zone touristique, l'emploi salarié saisonnier est fortement concentré dans l'hébergement-restauration (plus de huit emplois saisonniers ETP sur dix, et 35 % de l'emploi salarié en ETP). La zone d'emploi de Thouars-Loudun présente une forte spécificité dans l'agriculture, en raison de la culture de melons. Huit emplois saisonniers ETP sur dix relèvent de ce secteur. Et l'emploi saisonnier y représente 24 % de l'emploi salarié en ETP.

Pour quelques zones d'emploi, la particularité de certaines activités explique des saisonnalités en dehors de l'été. À Bergerac ou Pauillac, les postes de saisonniers sont les plus nombreux en octobre au moment des vendanges. Dans les zones d'emploi de montagne, un pic est observé entre décembre et février, essentiellement dû à l'activité des remontées mécaniques.

35 % des contrats concernent des saisonniers ne résidant pas dans la zone d'emploi où ils travaillent

L'offre d'accueil et de logements pour les travailleurs saisonniers constitue un enjeu pour les territoires et les entreprises lorsque ces

salariés ne résident pas à proximité de leur(s) lieu(x) de travail. En Nouvelle-Aquitaine, le recrutement de saisonniers est local dans une grande majorité des cas. Un peu plus d'un tiers des contrats saisonniers concernent des salariés n'habitant pas la zone d'emploi dans laquelle ils travaillent (figure 4). Cependant, certains saisonniers peuvent habiter une zone limitrophe tout en étant à proximité de leur(s) lieu(x) de travail. Certaines zones recrutent néanmoins sur un périmètre bien plus large. La tension sur le logement qui peut en résulter dépend du nombre de contrats concernés. Ainsi, les territoires tournés vers les activités agricoles, tels que Thouars-Loudun, Libourne ou Pauillac recrutent de nombreux saisonniers hors zone. Dans ces zones agricoles, les difficultés de logement sont d'autant plus grandes que l'offre d'hébergement sur l'exploitation est de moins en moins fréquente. Rochefort, zone tournée vers les activités touristiques, accueille également un nombre important de saisonniers hors zone.

Des contrats peu qualifiés et de courte durée

Globalement, les postes occupés par les salariés saisonniers sont peu qualifiés et de courte durée. Entre début novembre 2012 et fin octobre 2013, on recense une majorité

de contrats d'ouvriers ou d'employés et seulement 5 % de contrats de cadres. La durée médiane des postes saisonniers est de 23 jours, mais elle varie selon les secteurs d'activité. Dans l'hébergement-restauration, les durées des contrats sont les plus longues ; la durée médiane y est de 30 jours. En revanche, elle n'est que de 21 jours dans l'agriculture.

L'emploi saisonnier est occupé en grande partie par des salariés jeunes et peu rémunérés. Même si la moitié des saisonniers a moins de 26 ans, l'âge moyen s'élève à 31 ans. Environ 4 % des saisonniers ont au moins 60 ans. Les femmes sont un peu plus nombreuses que les hommes et légèrement plus jeunes. Conséquence de cette qualification moindre, le travail saisonnier est moins rémunéré que le travail non saisonnier dans la plupart des secteurs d'activité. Le salaire médian net horaire s'élève à 8,80 € pour un contrat saisonnier contre 10,0 € pour un contrat non saisonnier. Deux profils principaux de saisonniers se distinguent en fonction du nombre et de la variété des types de contrats effectués.

Le profil du « jeune étudiant exerçant un job d'été » pour quatre saisonniers sur dix

Entre début novembre 2012 et fin octobre 2013, quatre saisonniers sur dix ont occupé

exclusivement des postes saisonniers (figure 5). Leur profil est caractéristique de celui du jeune étudiant exerçant un job d'été. En effet, ils sont plus jeunes : leur âge médian est de 24 ans, contre 26 ans pour l'ensemble des saisonniers. De plus, parmi ces jeunes, neuf sur dix n'ont signé qu'un seul contrat. Pour près des trois quarts d'entre eux, cette seule activité saisonnière représente moins de 10 % d'un emploi classique à 35 heures par semaine (0,1 ETP sur l'année). La moitié des contrats saisonniers de ce type (en ETP) sont signés dans l'hébergement-restauration et un peu plus d'un sur cinq dans l'agriculture.

La situation de ceux qui effectuent plusieurs contrats saisonniers n'est guère différente. En effet, en cumulant l'ensemble de leurs activités, seuls 6 % d'entre eux atteignent sur la période plus d'un mi-temps d'un emploi classique à 35 heures.

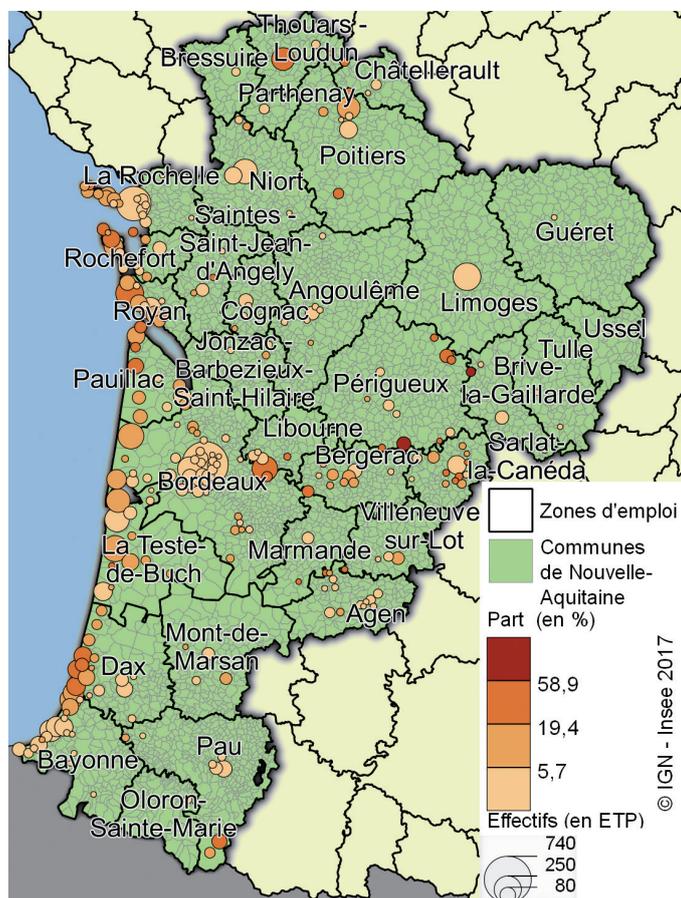
Six saisonniers sur dix avec un profil de « salarié modeste »

De façon complémentaire, six saisonniers de Nouvelle-Aquitaine sur dix cumulent ou enchaînent poste(s) saisonnier(s) et non saisonnier(s). Leur profil s'apparente à celui de travailleurs à revenus modestes.

En moyenne, ces saisonniers sont engagés sur 3,5 contrats et sont plus âgés que ceux

3 Les saisonniers plus présents sur le littoral

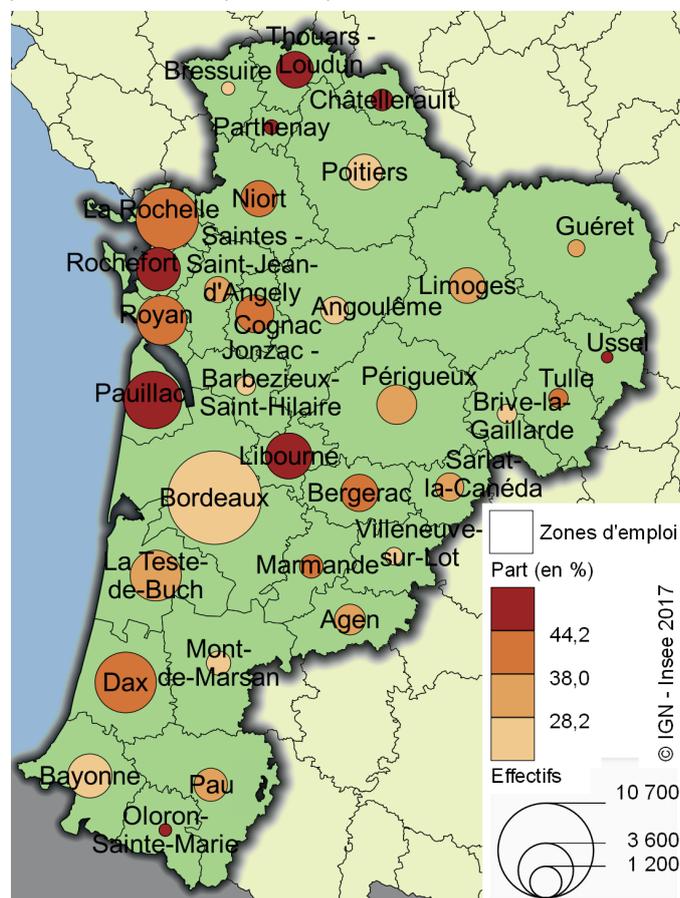
Emploi saisonnier en ETP dans les communes de la Nouvelle-Aquitaine



Note : communes avec au moins 10 contrats saisonniers en ETP
Source : Insee, DADS 2012 et 2013

4 De potentielles difficultés d'hébergement pour les saisonniers

Nombre et répartition des contrats saisonniers de salariés ne résidant pas dans la zone d'emploi néo-aquitaine où ils travaillent

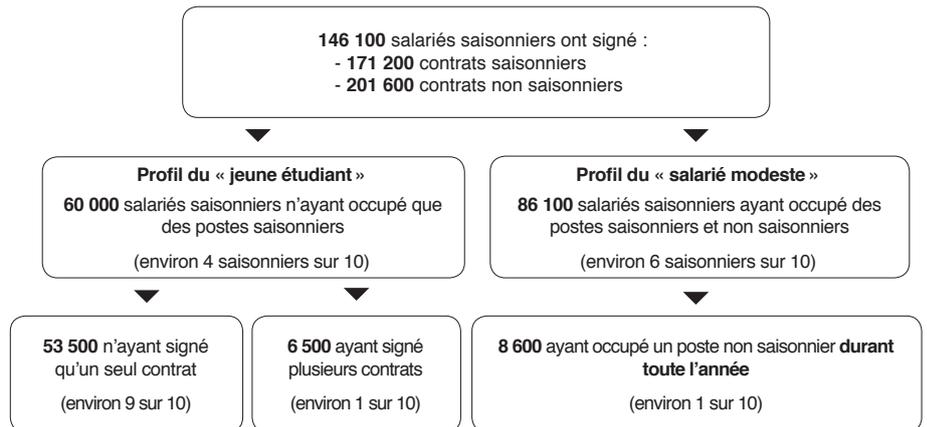


Source : Insee, DADS 2012 et 2013

qui n'effectuent que des contrats saisonniers (âge médian de 28 ans contre 24 ans). De façon générale, en tant que saisonniers, ils travaillent plus souvent dans les activités de services administratifs et de soutien et dans le commerce que ceux ayant le profil jeune étudiant. Malgré le cumul de contrats, leur volume de travail global reste, pour beaucoup, inférieur à un emploi classique à 35 heures. En effet, seulement 28 % d'entre eux parviennent à plus d'un mi-temps annuel. Les rémunérations modestes de ces saisonniers sont la conséquence directe du faible volume horaire de travail.

Dans cet ensemble de saisonniers, 10 % occupent au moins un contrat permanent sur toute l'année. Ils sont plus âgés (âge médian : 36 ans) et travaillent plus fréquemment dans les activités de services administratifs et de soutien. Les sommes perçues et le cumul de temps de travail sont relativement modestes. En effet, pour deux tiers d'entre eux, leur contrat permanent constitue moins d'un mi-temps. Le recours à un ou plusieurs contrats saisonniers complètent ainsi utilement l'activité de l'année. Le métier le plus fréquemment exercé dans ces activités permanentes est celui d'agent de nettoyage. Le(s) contrat(s) saisonnier(s) de ces agents peut (peuvent) correspondre à des besoins de main-d'œuvre ponctuels d'entreprises confrontées à des absences pour cause de congés. ■

5 Les profils des saisonniers en Nouvelle-Aquitaine entre début novembre 2012 et fin octobre 2013



Source : Insee, DADS 2012 et 2013

Les dispositifs de la Région Nouvelle-Aquitaine en faveur des jeunes et des saisonniers

La Région Nouvelle-Aquitaine, en qualité de chef de file de la formation professionnelle est particulièrement attentive à l'accompagnement de la jeunesse. Au-delà de ses compétences strictes, elle accompagne la jeunesse dans son parcours de formation (aide aux devoirs, aide à l'orientation, apprentissage, mobilité internationale...) mais également tout au long de la vie quotidienne (transports, logement, permis de conduire, BAFA).

La question de l'emploi saisonnier touche différents publics et particulièrement les jeunes, elle est directement liée à la professionnalisation et à la mobilité. C'est pourquoi la Région s'est dotée dès 2012 d'un Plan Régional des Saisonniers (PRS) permettant d'identifier les problématiques liées à la saisonnalité. Ce plan permet d'accompagner les territoires concernés qui souhaitent organiser et structurer leurs activités saisonnières. Par ailleurs, témoin du volontarisme de la Région en la matière, les dispositifs déjà existants en faveur de la saisonnalité, seront renforcés dans le cadre du prochain déploiement du PRS.

Méthodologie : Comment estimer la saisonnalité et l'emploi saisonnier ?

Il n'existe pas à proprement parler de contrat dit « saisonnier » dans le code du travail. Dans les faits, un emploi saisonnier peut prendre des formes très diverses : contrat à durée déterminée classique ou d'usage, spécifique ou non aux secteurs des hôtels, cafés et restaurants, contrat vendanges, contrat de travail intermittent ou encore mission d'intérim.

Pour mesurer l'emploi saisonnier salarié, on repère les activités saisonnières grâce au suivi de l'emploi quotidien sur deux ans par zone géographique et secteur d'activité. Une activité est qualifiée de saisonnière si le niveau maximal de son emploi à un moment de l'année est supérieur au niveau de référence de son emploi (premier quartile de sa série annuelle d'emploi augmenté de 5 %). Cette condition doit être vérifiée sur deux années pour s'assurer de la récurrence des saisons. Afin d'assurer une certaine robustesse, les saisons pour lesquelles la durée est trop courte et/ou les effectifs trop faibles ne sont pas retenues.

La période d'estimation s'étend de novembre 2012 à octobre 2013. Elle permet de saisir les saisons d'été et d'hiver dans leur totalité. Le nombre d'emplois saisonniers salariés pour une saison correspond à l'ensemble des contrats dont la date de début et la date de fin sont incluses dans les bornes de la saison étudiée.

La saisonnalité des activités est ainsi définie comme un accroissement local, temporaire et récurrent de l'emploi, lié au rythme des saisons (agriculture...), aux modes de vie collectifs (tourisme, services aux particuliers, arts et spectacles) ou aux remplacements de salariés (congés). Dans cette étude, pour calculer le nombre d'emplois saisonniers, n'ont été pris en compte que les salariés d'au moins 15 ans et d'au plus 80 ans, hors administrations et hors intérim.

Insee Nouvelle-Aquitaine
5, rue Sainte-Catherine
BP 557 - 86020 Poitiers Cedex

Directrice de la publication :
Fabienne Le Hellaye

Rédacteur en chef :
Jean Sebban

Mise en page :
Agence Elixir, Besançon
ISSN : 2492-6876
© Insee 2017

Pour en savoir plus

- Genebes L., Tchiveindhais C., « 69 500 salariés saisonniers du tourisme - Un emploi saisonnier sur deux dans le tourisme », *Insee Flash Nouvelle-Aquitaine* n° 24, mars 2017
- Henry M., Mathio F., « Accompagner l'emploi saisonnier : un objectif pour l'Aquitaine en 2012 », *Insee Aquitaine e-dossiers* n° 2, mars 2012
- « Dossier spécial : Atlas régional de l'Habitat », Direction régionale de l'Équipement Poitou-Charentes, *La lettre de l'Habitat* n° 25, novembre 2009

